



Luxembourg, le 23 FEV. 2024

**Administration de la nature et des forêts**  
Arrondissement Nord  
27, rue du Château  
**L-9516 WILTZ**

**N/Réf.: 107676**

**V/Réf.: Triage de Hosingen – M. Martin Jacobs**

Monsieur le Chef d'arrondissement,

En réponse à votre requête réceptionnée le 14 décembre 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur un fonds inscrit au cadastre de la commune du PARC HOSINGEN: section CA d'HOLZTHUM (Auf dem Scheid), sous le numéro 754/1797, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 23 août 2023 sur les forêts, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune du Parc Hosingen, section CA d'Holzthum, sous le numéro 754/1797, au lieu-dit « Auf dem Scheid », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **78 ares**.
3. Dans un délai de 3 ans à compter du début des travaux d'abattage, il faut procéder à la régénération artificielle ou assistée du peuplement forestier en vue de la reconstitution de peuplements forestiers équivalents, du point de vue de la production et de l'écologie, au peuplement exploité.
4. Le préposé de la nature et des forêts (M. Martin Jacobs, tél : 621 202 126) sera averti avant le commencement des travaux de déboisement.

A titre indicatif, je me permets de vous informer que pour toute coupe dépassant le volume de 40 m<sup>3</sup>, une notification doit en être faite auprès du Service des forêts de l'Administration de la nature et des forêts ([forets@anf.etat.lu](mailto:forets@anf.etat.lu)) par courrier postal ou voie électronique au plus tard 2 jours ouvrables avant le début des travaux et spécifiée 30 jours après la fin des travaux en indiquant le numéro d'identification, la commune, la section de commune, le lieu-dit, les parcelles cadastrales, les essences, les volumes coupés et la date des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Chef d'arrondissement, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Wilmes', with a stylized flourish at the end.

**Serge Wilmes**  
**Ministre de l'Environnement, du Climat**  
**et de la Biodiversité**

**Copie pour information :**  
**- Commune du PARC HOSINGEN**